



DEMANDE DE MUTATION INTRA-ACADEMIQUE 2021 – PEGC

Demande de :

Mutation

Réintégration

Nom – Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Né(e) le : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Établissement d'affectation 2020-2021 : _____ _____	Cadre réservé au Rectorat -----
Discipline : _____	
Position actuelle : _____	
Etes-vous affecté à titre définitif ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Depuis le : _____	
Le collège où vous exercez est-il classé éducation prioritaire ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Politique de la Ville REP ou REP+ ? _____	
Êtes-vous titulaire remplaçant ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Depuis le : _____	
Demandez-vous votre réintégration après réadaptation ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Depuis le : _____	
Avez-vous à votre foyer une personne handicapée à charge ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Depuis le : _____	
Nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2021 : _____	

Attention Veuillez joindre toutes les pièces justificatives à votre dossier.



Vœux exprimés par ordre de préférence

Rang du vœu	Dénomination et adresse de l'établissement	Code Etablissement ou commune	Cadre réservé au Rectorat
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des dispositions de la circulaire rectorale relative au mouvement académique des professeurs d'enseignement général de collège.

Fait à : ----- le : -----
Signature

BAREME DE MUTATION DES PEGC

Points liés à la situation de l'enseignant	
Ancienneté dans le poste au 01/09/2021	1 point par année
<p style="text-align: center;">Stabilité dans le poste :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur un poste non étiqueté • sur un poste classé Politique de la Ville, REP + ou REP au 01/09/2021 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 point par année à partir de la 3^{ème} année maximum 10 points ▪ 2 points par année à partir de la 4^{ème} année à la 6^{ème} année ▪ 1 point par année à partir de la 7^{ème} année maximum 14 points
Bonifications particulières	
Suppression de poste liée à une mesure de carte scolaire ou à une sortie de réadaptation	100 points
Affectation en établissement sensible demandée par un vœu « établissement » et non un vœu « commune » ou vœu « zone »	60 points
Années accomplies sur un poste de titulaire académique <ul style="list-style-type: none"> • en établissement non étiqueté • en établissement sensible 	2 points par année maximum 10 points 3 points par année maximum 15 points
Cette majoration n'est pas cumulable avec celle obtenue au titre de la stabilité dans le poste sauf en cas de mesure de carte scolaire ou d'affectation en établissement sensible	
Années accomplies en qualité de titulaire remplaçant	3 points par année maximum 15 points <i>avec les mêmes réserves qu'à l'alinéa précédent</i>
Majoration pour enfant à charge	2 points par enfant de moins de 20 ans au 01/09/2021 <i>sur présentation d'une photocopie du livret de famille</i>
Majoration pour handicap personnel ou pour présence au foyer d'un enfant d'un conjoint ou d'un ascendant handicapé	15 points <i>sur production de la photocopie de la carte d'invalidité et attestation de présence au foyer</i>